



REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne

Aux membres du Conseil municipal de Val-au-Perche

CONVOCAION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal de Val-au-Perche se réunira à la mairie (**Salle du Conseil municipal située au 1^{er} étage de la Mairie - 5, place de la Mairie**), le **mercredi 17 juillet 2024 à 18h00**.

Ordre du jour :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 juin 2024**
3. **Travaux :**
 - 3.1. **Éclairage public**
 - 3.1.1. Convention avec le TE61 pour le renouvellement de l'éclairage public éligible au Fonds Vert - quartier de la Taille
 - 3.1.2. Convention avec le TE61 pour des travaux d'investissement d'éclairage public non éligible au Fonds vert – quartier de la Taille
 - 3.1.3. Convention avec le TE61 pour les travaux de génie civil de télécommunication et maîtrise d'œuvre - quartier de la Taille
 - 3.1.4. Convention avec le TE61 pour le remplacement d'un luminaire – rue de la Fanerie
 - 3.1.5. Convention de renouvellement des luminaires de type « Boules » éligibles au Fonds Vert
 - 3.2. Attribution des lots pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et d'aménagement paysager du quartier de la Taille
4. **Bâtiments communaux :**
 - 4.1. Mise à disposition à la Communauté des Communes de la salle du Conseil municipal de la mairie déléguée de La Rouge pour établir une salle de sieste de l'école maternelle Louis Dubruel
5. **Finances :**
 - 5.1. Décision Modificative n°3 sur le Budget Primitif 2024 de la Commune
 - 5.2. Appel à contribution 2024 au Fonds d'Aide Financière Individuelle du Conseil Départemental de l'Orne
 - 5.3. Prise en charge des déplacements des élus
6. **Sport :**
 - 6.1. Dénomination de la piste de roller
7. **Environnement :**
 - 7.1. Définition des Zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire de la Commune
8. **Gouvernance :**
 - 8.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
 - 8.2. Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle AD 294 – avenue des Loges pour l'installation d'une bâche incendie
 - 8.3. Désignation des délégués communaux du Parc Naturel Régional du Perche
9. **Informations diverses**
10. **Questions diverses**

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Val-au-Perche, le 5 juillet 2024

Le Maire,
Sébastien THIROUARD

